

Le rôle du C.H.S.C.T.

(Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) - ½ journée

PUBLIC CONCERNÉ

Agents de maîtrise et cadres.

OBJECTIFS

- Connaître la composition et le fonctionnement du C.H.S.C.T.
- Connaître le périmètre d'action et les missions du C.H.S.C.T.

CONTENU DE LA FORMATION

Présentation

- Réglementation : historique et principes.
- Missions du C.H.S.C.T. :
 - Veille.
 - Investigation.
 - Étude.
 - Plan de prévention.
- Obligation de création d'un C.H.S.C.T.
- Fonctionnement d'un C.H.S.C.T. : membres et réunions.
- Moyens du C.H.S.C.T. : financiers, juridiques. Ressources, protection, formation,...

Débriefing

VALIDATION

Une attestation de formation est délivrée aux stagiaires ayant suivi l'intégralité de la session.

INFOS PRATIQUES

REF : P-P005

Durée : 3h sur ½ journée.

Nombre de stagiaires : 4 à 10 maximum, (nous consulter pour plus de personnes).

Intervenants FPSI : docteur en droit, juriste, avocat.



LA RÉGLEMENTATION

Article R4614-21 du Code du travail : la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a pour objet :

- 1) De développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;
- 2) De les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Se reporter aux articles **R4614-21** à **R4614-24*** du Code du travail.

SUPPORTS - MATERIEL

ED 896 de l'INRS.

NOUS CONTACTER :

70 Avenue de la Division Leclerc - 91160 Ballainvilliers

Tél : +33 (1) 69 63 04 47 - Fax : +33 (1) 69 63 01 67

mail : contact@fpsi.fr - www.fpsi.fr

FORMATION
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 91 05959 91

